

# SCHEMA DIRECTEUR DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS ET DE RESTAURATION ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU EN GESTION PROPRE



## PROGRAMME PLURIANNUEL DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU

### PIECE N°B.1.0

MEMOIRE EXPLICATIF DETAILLANT LE  
PROGRAMME DE TRAVAUX SOUMIS A DIG

JUILLET 2023



# SOMMAIRE

1	PROGRAMME DE TRAVAUX SOUMIS A DIG .....	2
1.1	CONSISTANCE DU PROGRAMME DE TRAVAUX .....	2
1.1.1	DEFINITION DES TYPES D'INTERVENTION LINEAIRES .....	2
1.1.2	INTERVENTIONS LOCALISEES PONCTUELLES .....	3
1.1.3	ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT .....	4
1.2	ESTIMATIF DU PROGRAMME DE TRAVAUX .....	7
1.2.1	ESTIMATIF PAR TYPE D'ACTION .....	7
1.2.2	ESTIMATIF PAR TRONÇON .....	8
1.3	CALENDRIER D'INTERVENTION DU PPRE .....	14
1.3.1	DETAILS PAR TRONÇON .....	14
1.3.2	DETAILS CARTOGRAPHIQUE .....	20
	ANNEXES AU MEMOIRE EXPLICATIF : .....	24

# 1 PROGRAMME DE TRAVAUX SOUMIS A DIG

## 1.1 CONSISTANCE DU PROGRAMME DE TRAVAUX

### 1.1.1 DEFINITION DES TYPES D'INTERVENTION LINEAIRES

Les objectifs des travaux ainsi que les interventions présentées ici ont été établis en concertation avec les acteurs locaux et en conformité avec les préconisations des documents d'orientations s'appliquant sur le secteur.

La nature des interventions à réaliser et leur description font l'objet de fiches d'actions, et se composent des thématiques suivantes :

- **Amélioration** : dont l'objectif est de limiter les risques de dysfonctionnement hydraulique lié à la végétation, de mieux maîtriser les ruissellements, de maintenir l'état de la végétation ou de l'améliorer afin de garantir un bon état sanitaire des peuplements. Avec 2 niveaux d'intervention en lien avec les enjeux locaux.
- **Restauration** : dont l'objectif est de permettre la restauration du fonctionnement naturel d'une berge ou du lit d'un vallon dégradé par des terrassements ou des érosions, et privilégie la mise en œuvre de techniques du génie végétal. Avec 2 niveaux d'intervention en lien avec l'état de dégradation des peuplements en bordure de cours d'eau.
- **Préservation** : dont l'objectif est de maintenir et de protéger les écosystèmes qui fonctionnent, mais aussi la diversité de ceux-ci avec la présence d'espèces protégées, de réduire les impacts au travers de la lutte contre les espèces invasives, ou encore d'œuvrer pour la sauvegarde des zones humides qui jouent un rôle dans l'expansion des crues.
- **Surveillance** : via des contrôles réguliers dont l'objectif est d'assurer le maintien de la pleine capacité hydraulique des cours d'eau et des ouvrages avant, pendant ou après intempéries, ou du bon fonctionnement
- **Valorisation - Éducation** : dont les objectifs relèvent de la prévention et la sensibilisation qui font partie intégrante du plan de gestion, comme la transmission des bonnes pratiques en lien avec la gestion et la préservation des milieux aquatiques.

Par ailleurs, sont exclus du champ des interventions de DLVAgglo :

- les travaux de réparation ou de reconstruction d'ouvrages privés sur les cours d'eau (ponceaux, busages, murs de soutènement, ...) ;
- les travaux à vocation paysagère ou esthétique ;
- sauf cas particuliers tels que la vacance de propriétaire, l'élimination des dépôts sauvages et déversements de déchets divers, pour lesquels des mises en demeure sont effectuées auprès des propriétaires.

## 1.1.2 INTERVENTIONS LOCALISEES PONCTUELLES

La campagne de terrain a permis également d'identifier des interventions localisées répondant à des problématiques très ponctuelles pour améliorer le fonctionnement hydraulique et morphologique des cours d'eau en question, et pouvant s'intégrer dans le présent programme.

### - OH : Gestion ponctuelle autour des ouvrages

Contrairement aux autres types d'intervention qui font référence à des interventions sur un linéaire défini, ce type d'intervention s'effectue dans un périmètre restreint autour d'ouvrages de franchissement identifié comme potentiellement sensible du point de vue risque inondation par embâcle ou atterrissement conduisant à une obstruction partielle ou totale de l'ouvrage.

Le type d'intervention est directement lié à la surveillance de chaque ouvrage par le gestionnaire. Ainsi, chaque gestionnaire d'ouvrage devra évaluer de manière plus ou moins fréquente l'état de l'ouvrage et le risque d'embâcle ou d'obstruction immédiat.

Ce type d'intervention a pour objectif de :

- Limiter les sources de risque d'embâcle ou obstruction en amont immédiat des ouvrages
- Limiter le risque d'embâcle et obstruction par traitement préventif
- Traiter les atterrissements obstruant les ouvrages

A noter que ces interventions se situeront globalement jusqu'à 100m en amont de l'ouvrage et 50m en aval pour les atterrissements.

Ce type d'intervention sera proportionné en fonction du risque inondation potentiel et en fonction des enjeux environnementaux du secteur qui ont été identifiés. Elle sera automatiquement précédée d'un contrôle de l'état environnant de l'ouvrage par le technicien de rivière DLVAgglo, jugeant du niveau d'urgence d'intervention et du niveau de gravité du risque inondation.

### - GS : Gestion sédimentaire

Ce type d'intervention couvre l'ensemble des actions visant à préserver le fonctionnement hydraulique et sédimentaire de certains secteurs localisés de cours d'eau. Les objectifs sont de :

- Eviter l'accumulation de dépôt de sédiments dans les zones sensibles aux risques d'inondation
- Eviter la fixation et la végétalisation des bancs de sédiments
- Restaurer le fonctionnement hydraulique et sédimentaire des ouvrages
- Recharger les zones déficitaires en matériaux
- Limiter les incisions et les désordres d'érosions locales en lien avec des zones d'atterrissement

A ce stade, ce type d'intervention est envisagé dans les secteurs suivants :

- Largue\_3 : Traitement atterrissement secteur Pont Vieux

- Largue\_5 : Traitement atterrissage pont D4096
- Largue\_6 : Traitement atterrissage en Rive gauche (RD13)
- Drouille\_1 : Traitement du dépôt de déchets rive gauche
- Drouille\_3c : Entretien de l'ouvrage de franchissement du canal EDF
- Drouille\_6b : Curage de l'ouvrage de franchissement de l'A51
- Ridau\_4c : Curage de l'ouvrage de franchissement de l'A51
- Fontamaurri\_1 : Traitement de l'atterrissage au franchissement du chemin de Piétramal
- Fontamaurri\_2b : Curage du piège à sédiments en aval de la D4096
- Valveranne\_2 : Traitement du dépôt de déchets rive droite

### 1.1.3 ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT

Au-delà des types d'intervention linéaires définis pour chaque sous-tronçon, le programme s'accompagne des plusieurs mesures complémentaires qui complètent le champ d'action du programme, et viennent parfois détailler des spécificités d'intervention vis-à-vis de certains enjeux. Chaque action fait l'objet d'une fiche action détaillée.

#### - G1 : Préservation des espèces

L'action G1 vient compléter les actions du PPRE en apportant une adaptation des pratiques et du calendrier par rapport aux espèces protégées et patrimoniales à enjeux. Cette action permet d'intégrer les enjeux environnementaux majeurs dans les interventions durant toute la durée du programme.

Cette mesure de préservation vise à réduire les impacts sur les biotopes et les espèces lors de la mise en œuvre du programme de restauration et d'entretien des cours d'eau, en particulier lors des interventions sur la ripisylve. Elle propose des principes d'action favorables aux principales espèces patrimoniales réellement ou potentiellement présentes sur le territoire d'étude, et donc favorables à la majorité des cortèges faunistiques piscicoles, invertébrés ou mammalogiques.

Cette préservation s'appuie ainsi sur un phasage de chantier annuel dans le respect des cycles naturels de développement des espèces, des interventions légères adaptées à la sensibilité des milieux et à une sensibilisation des agents d'entretien

Pour chaque sous-tronçon où est prévu une intervention, la fiche relative à ce tronçon présente les enjeux identifiés sous forme de tableau et de carte.

#### - G2 : Lutte contre les espèces invasives

L'action vient compléter les actions du PPRE en apportant d'une adaptation des pratiques et du calendrier par rapport aux espèces invasives ou envahissantes.

Les Espèces Végétales Exotiques Envahissantes (EVEE) ont une importante capacité à proliférer au détriment de végétaux et de milieux locaux. D'une manière générale, l'objectif est de ne plus en introduire pour l'ornement voire d'éradiquer les espèces invasives majeures lorsque cela est compatible avec les enjeux locaux.

Pour éviter la dispersion involontaire de la plante exotique envahissante ciblée, la préconisation sera ici d'éviter toute intervention mécanique inadaptée ou manuelle sur des stations ou pieds isolés des espèces précitées

### - G3 : Mesures de prévention et protection des milieux

Cette mesure de préservation vise à l'appui de préconisations concrètes à réduire les impacts sur les biotopes et les espèces lors de la mise en œuvre du programme de restauration et d'entretien des cours d'eau, en particulier lors des interventions sur la ripisylve. Elle propose des principes d'action favorables aux principales espèces patrimoniales réellement ou potentiellement présentes sur le territoire d'étude (barbeau méridional, anguille, martin pêcheur...), et donc favorables à la majorité des cortèges faunistiques piscicoles, invertébrés ou mammalogiques.

Cette préservation s'appuie ainsi sur :

- un phasage du chantier annuel dans le respect des cycles naturels de développement des espèces
- des interventions légères adaptées à la sensibilité des milieux
- des mesures en faveur de la faune aquatique ou terrestre, là où des débris ligneux présents sur le lit ou les berges peuvent compenser ou compléter les habitats et abris déjà en place

Cette action s'applique tout au long de la programmation du PPRE et à chaque fois qu'une intervention est programmée dans le milieu aquatique afin de réduire autant que possible les nuisances ou les impacts sur celui-ci.

### - G4 : Lutte contre les pollutions

Le ruissellement urbain représente un risque de pollution des hydro-systèmes, celui-ci intégrant le lessivage par les pluies des chaussées, des toits, et des aires stockage de déchets ou matériaux en plein air souvent chargés en substances polluantes. Ce risque concerne principalement les zones urbaines, les pics de pollution intervenant lors de fortes pluies succédant à une longue période sèche.

La pollution domestique par les réseaux peut être responsable de l'altération des conditions de transparence et d'oxygénation de l'eau, ainsi que du développement de l'eutrophisation dans les rivières. Ces pollutions sont dues à des mauvais branchements sur les installations privées, à des mélanges entre les réseaux d'eaux pluviales et usées, à des fuites de canalisation en général au droit des branchements ou des regards, à des casses de réseaux, à des disfonctionnements des déversoirs d'orage.

La pollution des milieux naturels et la diminution de la biodiversité sont les conséquences les plus importantes de l'action de l'homme sur la nature, des espaces verts à la mer en passant par les cours d'eau. Il apparaît important de sensibiliser en premier lieu les riverains et les usagers à la gestion des déchets. On constate une présence permanente de foyers de déchets ménagers le long des cours d'eau.

Tous les déchets à proximité ou dans le linéaire du cours d'eau seront retirés. Si une récurrence des foyers de pollution venait à se produire, une surveillance doit être mise en place afin de déterminer les personnes à l'origine de la pollution. Des mesures de sanction seront alors prises à l'encontre de ces personnes en lien avec les services de police.

Cette action s'applique tout au long de la programmation du PPRE et à chaque fois qu'une intervention est programmée dans le milieu aquatique afin de réduire autant que possible les pressions sur celui-ci.

#### **- G5 : Préservation des zones humides ou d'expansion de crues**

Une zone d'expansion de crues (ZEC) est un espace naturel ou aménagé où se répandent les eaux lors du débordement des cours d'eau dans leur lit majeur. Le stockage momentané des eaux écrête la crue en étalant sa durée d'écoulement. Ce stockage participe au fonctionnement des écosystèmes aquatiques et terrestres et minimise les risques d'inondation en aval, généralement au niveau des zones urbaines.

Les zones humides (ZH) ont de très nombreuses fonctions hydrologiques, épuratrices et écologiques. Grâce à ces fonctions, l'Homme bénéficie de nombreux services rendus. Face aux problématiques environnementales telles que la pollution de l'eau, les inondations, l'érosion, la perte de biodiversité, les dérèglements climatiques, les zones humides sont ainsi des écosystèmes précieux jouant un rôle primordial et irremplaçable.

Une sensibilisation à la préservation de ces zones sera proposée ainsi que des méthodes de mise en valeur.

#### **- G6 : Valorisation des milieux aquatiques**

Cette valorisation est indispensable pour que la gestion et la préservation des milieux soient l'affaire de tous. Communiquer sur les actions et les pratiques d'entretien et de restauration favorise l'acceptation par les usagers et leur inculque les bonnes règles de gestion et de préservation des milieux aquatiques.

De nombreux outils sont disponibles pour communiquer, informer ou sensibiliser sur l'ensemble des actions du PPRE, afin de toucher un maximum de public.



Sont visées notamment les pratiques à éradiquer telles que les déversements sauvages dans les cours d'eau notamment de déchets verts issus de l'entretien des jardins, les remblaiements, etc...

### - G7 : Suivi et évaluation du programme de restauration et d'entretien

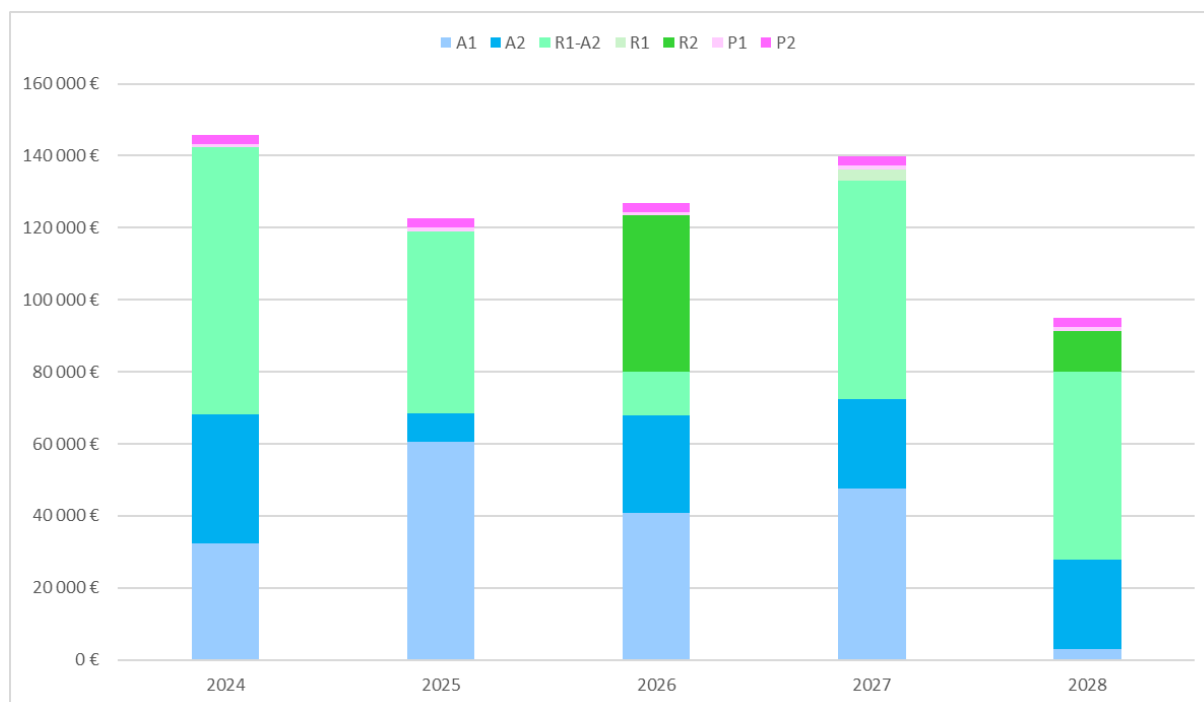
L'objectif est d'analyser les impacts des actions d'entretien sur l'évolution de la biodiversité. Les sites sont choisis pour leur représentativité d'un type d'intervention dans un contexte écologique caractéristique. Il s'agit de sites sur lesquels les actions préconisées doivent avoir des effets marqués sur l'amélioration de l'écologie générale du cours d'eau soit par changement de pratique, soit par renaturation soit par limitation de la pression.

## 1.2 ESTIMATIF DU PROGRAMME DE TRAVAUX

### 1.2.1 ESTIMATIF PAR TYPE D'ACTION

Sur les 5 premières années la répartition financière estimée des actions est la suivante :

<i>Années</i> <b>Actions</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>Total HT</b>
<b>A1</b>	32 263 €	60 623 €	40 800 €	47 732 €	3 060 €	184 478 €
<b>A2</b>	35 893 €	7 944 €	27 091 €	24 697 €	24 837 €	120 463 €
<i>Total</i> <i>Amélioration</i>	68 156 €	68 567 €	67 891 €	72 430 €	27 898 €	<b>304 941 €</b>
<b>R1-A2</b>	74 106 €	50 438 €	12 155 €	60 600 €	52 077 €	249 376 €
<b>R1</b>	0 €	0 €	0 €	3 105 €	0 €	3 105 €
<b>R2</b>	0 €	0 €	43 325 €	0 €	11 287 €	54 612 €
<i>Total</i> <i>Restauration</i>	74 106 €	50 438 €	55 480 €	63 704 €	63 364 €	<b>307 092 €</b>
<b>P1</b>	1 100 €	1 100 €	1 100 €	1 100 €	1 100 €	5 500 €
<b>P2</b>	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	12 500 €
<i>Total</i> <i>Préservation</i>	3 600 €	3 600 €	3 600 €	3 600 €	3 600 €	<b>18 000 €</b>
<b>Total HT</b>	<b>145 862 €</b>	<b>122 605 €</b>	<b>126 971 €</b>	<b>139 734 €</b>	<b>94 862 €</b>	<b>630 033 €</b>



## 1.2.2 ESTIMATIF PAR TRONÇON

Sur les 5 premières années la répartition financière estimée (**Passage 1** – **Passage 2**) par tronçons de cours d'eau est la suivante :

Nom du tronçon	Action	2024	2025	2026	2027	2028	Total HT
achanal_1	A2		3 372,00 €				3 372,00 €
achanal_2	P2						128,21 €
achanal_3	P2						128,21 €
alban_1	P2						128,21 €
beauchamp_1	P2						128,21 €
beauchamp_2a	R1-A2		8 832,00 €			5 888,00 €	14 720,00 €
beauchamp_2b	R2			4 476,00 €			4 476,00 €
Beauchamp_amont	P2						128,21 €
Chaffere_1	P2						128,21 €

Nom du tronçon	Action	2024	2025	2026	2027	2028	Total HT
Chaffere_2a	P2						128,21 €
Chaffere_2b	A1						TRVX en 2031
Chaffere_2c	A1						TRVX en 2031
Chaffere_3	A2	10 742,16 €				7 161,44 €	17 903,60 €
Chaffere_4	R2			8 975,87 €			8 975,87 €
Chaffere_5a	R1-A2			3 619,30 €			3 619,30 €
Chaffere_5b	A1			10 476,50 €			10 476,50 €
Chaffere_5c	A1				9 745,27 €		9 745,27 €
Chaffere_6	R1-A2	17 140,99 €			13 712,79 €		30 853,79 €
Chaffere_7a	A2	5 990,70 €			4 792,56 €		10 783,26 €
Chaffere_7b	A1		14 322,89 €				14 322,89 €
Chaffere_7c	A1						Gestion EDF
Chaffere_amont_est	P2						128,21 €
Chaffere_amont_ouest	P2						128,21 €
combes_1	P2						128,21 €
combes_2	A2					17 676,00 €	17 676,00 €
Corbieres_1a	P2						128,21 €
Corbieres_1b	P1						1 100 €
Corbieres_2a	P2						128,21 €
Corbieres_2b	A1	4 047,77 €					4 047,77 €
Corbieres_3a	R1-A2	7 395,36 €			5 916,29 €		13 311,65 €

Nom du tronçon	Action	2024	2025	2026	2027	2028	Total HT
Corbieres_3b	R1-A2				3 716,51 €		3 716,51 €
Corbieres_4	A1		9 642,78 €				9 642,78 €
Corbieres_amont	P2						128,21 €
Couquieres_1a	P2						128,21 €
Couquieres_1b	A1				3 503,43 €		3 503,43 €
Couquieres_1c	A2	2 739,24 €			2 191,39 €		4 930,63 €
Couquieres_2a	R1-A2	3 548,16 €			2 365,44 €		5 913,60 €
Couquieres_2b	A2	5 966,40 €			3 977,60 €		9 944,00 €
Couquieres_2c	R1-A2		2 185,92 €			1 457,28 €	3 643,20 €
Couquieres_3	R1-A2		10 549,44 €			7 032,96 €	17 582,40 €
Couquieres_amont	P2						128,21 €
Drouille_1	A1						TRVX en 2029
Drouille_2a	A2	4 690,84 €			3 752,67 €		8 443,51 €
Drouille_2b	R1-A2	9 068,35 €			7 254,68 €		16 323,03 €
Drouille_3a	R1-A2		5 032,86 €			3 355,24 €	8 388,10 €
Drouille_3b	R1-A2		12 205,88 €			8 137,25 €	20 343,14 €
Drouille_3c	A2			8 981,16 €			8 981,16 €
Drouille_6a	A1			13 364,42 €			13 364,42 €
Drouille_6b	R1-A2				3 210,24 €		3 210,24 €
Drouille_6c	R1				3 104,64 €		3 104,64 €
Drouille_6d	P2						128,21 €

Nom du tronçon	Action	2024	2025	2026	2027	2028	Total HT
drouille_amont	P2						128,21 €
Fontamaurri_1	P1						1 100 €
Fontamaurri_2a	R1-A2	7 611,30 €					7 611,30 €
Fontamaurri_2b	R1-A2						Gestion EDF
fontamaurri_amont	P2						128,21 €
gaudi_1	P2						128,21 €
gaudi_2	P2						128,21 €
golf_1	P2						128,21 €
guerin_1	P2						128,21 €
largue_1	A1						Gestion EDF
largue_2	A1				26 523,00 €		26 523,00 €
largue_3	A1			2 101,44 €			2 101,44 €
largue_4	R1-A2						Gestion EDF
largue_5	A2			3 889,60 €			3 889,60 €
largue_6	A1	28 215,00 €					28 215,00 €
largue_7	A1		15 501,60 €				15 501,60 €
lucian_1	P2						128,21 €
montdor_1	P2						128,21 €
montdor_2	A2						TRVX en 2030
para_1	P2						128,21 €
para_2	P2						128,21 €

Nom du tronçon	Action	2024	2025	2026	2027	2028	Total HT
para_3	P2						128,21 €
parrins_1	R1-A2	18 086,40 €			14 469,12 €		32 555,52 €
Pinganaud_1	P1						1 100 €
plantiers_1	A2	2 838,00 €					2 838,00 €
plantiers_2	P2						128,21 €
Rattes_1	A2				9 163,00 €		9 163,00 €
Rattes_2	A2				820,00 €		820,00 €
ravin_5h_1	P2						128,21 €
ravin_5h_2	R2						TRVX en 2029
ravin_5h_3	R1-A2			8 536,00 €			8 536,00 €
ravin_5h_4a	A1						TRVX en 2032
ravin_5h_4b	R1-A2		11 632,00 €				11 632,00 €
ravin_5h_5	P2						128,21 €
ravin_5h_6	A1						TRVX en 2032
ravin_5h_7	P2						128,21 €
ravin_st_jean_1	A2	2 926,00 €					2 926,00 €
revest_1	A2		4 572,00 €				4 572,00 €
revest_2	P2						128,21 €
RG Durance	P2						7 500,00 €
Ridau_1	A1					3 060,48 €	3 060,48 €
Ridau_2	R2					11 286,79 €	11 286,79 €

Nom du tronçon	Action	2024	2025	2026	2027	2028	Total HT
Ridau_3	R1-A2	11 255,04 €			7 503,36 €		18 758,40 €
Ridau_4a	A1		21 155,40 €				21 155,40 €
Ridau_4b	A1			14 857,38 €			14 857,38 €
Ridau_4c	R1-A2				2 451,20 €		2 451,20 €
Ridau_4d	P1						1 100 €
ridau_amont_est_1	R1						TRVX en 2029
ridau_amont_est_2	R1-A2						TRVX en 2029
st_saturnin_1	A2			2 505,00 €			2 505,00 €
st_saturnin_2	A2			11 715,00 €			11 715,00 €
st_saturnin_3	P2						128,21 €
tours_1	P2						128,21 €
tuilieres_amont_1	R1-A2					12 839,20 €	12 839,20 €
tuilieres_amont_2	P2						128,21 €
tuilieres_aval_1	R1-A2					13 367,20 €	13 367,20 €
tuilieres_aval_2	P2						128,21 €
Valveranne_1	P2						128,21 €
Valveranne_2a	P1						1 100 €
Valveranne_2b	R2						TRVX en 2029
Valveranne_3	R2			29 873,23 €			29 873,23 €
Valveranne_4	A1				7 960,72 €		7 960,72 €
Valveranne_5	P2						128,21 €

Nom du tronçon	Action	2024	2025	2026	2027	2028	Total HT
valveranne_amont	P2						128,21 €
<i>Total HT</i>							<b>630 033 €</b>
		<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	
		142 261,71 €	119 004,77 €	123 370,90 €	136 133,92 €	91 261,84 €	
		3 600 €	3 600 €	3 600 €	3 600 €	3 600 €	
<i>Total HT</i>		<b>145 862 €</b>	<b>122 605 €</b>	<b>126 971 €</b>	<b>139 734 €</b>	<b>94 862 €</b>	<b>630 033 €</b>

### 1.3 CALENDRIER D'INTERVENTION DU PPRE

La programmation est donnée à titre indicatif sur 10 ans, mais fera l'objet d'une révision à l'issue de la 5<sup>ème</sup> année. Cette révision sera transmise aux services instructeurs avant le début des travaux de la 6<sup>ème</sup> année du programme de travaux.

#### 1.3.1 DETAILS PAR TRONÇON

Le tableau suivant décrit le calendrier d'intervention des actions par tronçon de cours d'eau :

Nom du tronçon	Linéaire	Action	Fréquence prévisionnelle d'intervention	Fréquence de contrôle	Année de démarrage	2nd passage	3ieme passage
<i>achanal_1</i>	281 ml	A2	tous les 5 ans	tous les 3 ans	2025	2030	
<i>achanal_2</i>	2437 ml	P2	exceptionnelle	tous les 10 ans			
<i>achanal_3</i>	1827 ml	P2	exceptionnelle	tous les 10 ans			
<i>alban_1</i>	1862 ml	P2	exceptionnelle	tous les 10 ans			
<i>beauchamp_1</i>	1616 ml	P2	exceptionnelle	tous les 10 ans			
<i>beauchamp_2a</i>	920 ml	R1-A2	tous les 3 ans	tous les ans	2025	2028	2032
<i>beauchamp_2b</i>	373 ml	R2	tous les 5 ans	tous les ans	2026	2031	
<i>beauchamp_amont</i>	4114 ml	P2	exceptionnelle	tous les 10 ans			
<i>Chaffere_1</i>	367 ml	P2	exceptionnelle	tous les 10 ans			
<i>Chaffere_2a</i>	543 ml	P2	exceptionnelle	tous les 10 ans			



Nom du tronçon	Linéaire	Action	Fréquence prévisionnelle d'intervention	Fréquence de contrôle	Année de démarrage	2nd passage	3ieme passage
<i>Chaffere_2b</i>	809 ml	A1	tous les 10 ans	tous les 5 ans	2031		
<i>Chaffere_2c</i>	298 ml	A1	tous les 5 ans	tous les 3 ans	2031		
<i>Chaffere_3</i>	814 ml	A2	tous les 3 ans	tous les ans	2024	2028	2032
<i>Chaffere_4</i>	680 ml	R2	tous les 5 ans	tous les ans	2026	2031	
<i>Chaffere_5a</i>	377 ml	R1-A2	tous les 5 ans	tous les ans	2026	2031	
<i>Chaffere_5b</i>	1455 ml	A1	tous les 5 ans	tous les 3 ans	2026	2031	
<i>Chaffere_5c</i>	1354 ml	A1	tous les 5 ans	tous les 5 ans	2027	2032	
<i>Chaffere_6</i>	1786 ml	R1-A2	tous les 3 ans	tous les ans	2024	2027	2030
<i>Chaffere_7a</i>	399 ml	A2	tous les 3 ans	tous les ans	2024	2027	2030
<i>Chaffere_7b</i>	1989 ml	A1	tous les 5 ans	tous les 5 ans	2025	2029	
<i>Chaffere_7c</i>	2603 ml	A1	tous les 5 ans	tous les 5 ans	Gestion EDF	Gestion EDF	Gestion EDF
<i>chaffere_amont_est</i>	4658 ml	P2	exceptionnelle	tous les 10 ans			
<i>chaffere_amont_ouest</i>	979 ml	P2	exceptionnelle	tous les 10 ans			
<i>combes_1</i>	347 ml	P2	exceptionnelle	tous les 10 ans			
<i>combes_2</i>	1473 ml	A2	tous les 5 ans	tous les ans	2028	2032	
<i>Corbieres_1a</i>	1844 ml	P2	exceptionnelle	tous les 10 ans			
<i>Corbieres_1b</i>	1116 ml	P1	tous les 5 ans	tous les 3 ans	2029		
<i>Corbieres_2a</i>	4190 ml	P2	exceptionnelle	tous les 10 ans			
<i>Corbieres_2b</i>	562 ml	A1	tous les 5 ans	tous les 5 ans	2024	2030	
<i>Corbieres_3a</i>	616 ml	R1-A2	tous les 3 ans	tous les ans	2024	2027	2030
<i>Corbieres_3b</i>	484 ml	R1-A2	tous les 3 ans	tous les ans	2023	2027	2030

Nom du tronçon	Linéaire	Action	Fréquence prévisionnelle d'intervention	Fréquence de contrôle	Année de démarrage	2nd passage	3ieme passage
<i>Corbieres_4</i>	1607 ml	A1	tous les 5 ans	tous les 5 ans	2025	2030	
<i>corbieres_amont</i>	5695 ml	P2	exceptionnelle	tous les 10 ans			
<i>Couquieres_1a</i>	729 ml	P2	exceptionnelle	tous les 10 ans			
<i>Couquieres_1b</i>	389 ml	A1	tous les 5 ans	tous les 3 ans	2027	2032	
<i>Couquieres_1c</i>	228 ml	A2	tous les 3 ans	tous les ans	2024	2027	2030
<i>Couquieres_2a</i>	336 ml	R1-A2	tous les 3 ans	tous les ans	2024	2027	2030
<i>Couquieres_2b</i>	452 ml	A2	tous les 3 ans	tous les ans	2024	2027	2030
<i>Couquieres_2c</i>	207 ml	R1-A2	tous les 3 ans	tous les ans	2025	2028	2031
<i>Couquieres_3</i>	999 ml	R1-A2	tous les 3 ans	tous les ans	2025	2028	2031
<i>couquieres_amont</i>	1533 ml	P2	exceptionnelle	tous les 10 ans			
<i>Drouille_1</i>	1379 ml	A1	tous les 5 ans	tous les 5 ans	2029		
<i>Drouille_2a</i>	426 ml	A2	tous les 3 ans	tous les ans	2024	2027	2030
<i>Drouille_2b</i>	945 ml	R1-A2	tous les 3 ans	tous les ans	2024	2027	2030
<i>Drouille_3a</i>	437 ml	R1-A2	tous les 3 ans	tous les ans	2025	2028	2031
<i>Drouille_3b</i>	1156 ml	R1-A2	tous les 3 ans	tous les ans	2025	2028	2031
<i>Drouille_3c</i>	748 ml	A2	tous les 3 ans	tous les ans	2026	2029	2032
<i>Drouille_6a</i>	1856 ml	A1	tous les 5 ans	tous les 3 ans	2026	2032	
<i>Drouille_6b</i>	456 ml	R1-A2	tous les 3 ans	tous les ans	2023	2027	2030
<i>Drouille_6c</i>	441 ml	R1	tous les 5 ans	tous les ans	2023	2027	2032
<i>Drouille_6d</i>	97 ml	P2	exceptionnelle	tous les 10 ans			
<i>drouille_amont</i>	2452 ml	P2	exceptionnelle	tous les 10 ans			

Nom du tronçon	Linéaire	Action	Fréquence prévisionnelle d'intervention	Fréquence de contrôle	Année de démarrage	2nd passage	3ieme passage
<i>Fontamaurri_1</i>	1241 ml	P1	tous les 10 ans	tous les 5 ans	2028		
<i>Fontamaurri_2a</i>	865 ml	R1-A2	tous les 3 ans	tous les ans	2024	2029	
<i>Fontamaurri_2b</i>	130 ml	R1-A2	tous les 3 ans	tous les ans	Gestion EDF	Gestion EDF	Gestion EDF
<i>fontamaurri_amont</i>	370 ml	P2	exceptionnelle	tous les 10 ans			
<i>gaudi_1</i>	327 ml	P2	exceptionnelle	tous les 10 ans			
<i>gaudi_2</i>	540 ml	P2	exceptionnelle	tous les 10 ans			
<i>golf_1</i>	734 ml	P2	exceptionnelle	tous les 10 ans			
<i>guerin_1</i>	627 ml	P2	exceptionnelle	tous les 10 ans			
<i>largue_1</i>	556 ml	A1	tous les 5 ans	tous les 3 ans	Gestion EDF	Gestion EDF	Gestion EDF
<i>largue_2</i>	2947 ml	A1	tous les 5 ans	tous les 3 ans	2027	2032	
<i>largue_3</i>	398 ml	A1	tous les 5 ans	tous les 3 ans	2023	2026	2031
<i>largue_4</i>	804 ml	R1-A2	tous les 3 ans	tous les ans	Gestion EDF	Gestion EDF	Gestion EDF
<i>largue_5</i>	442 ml	A2	tous les 5 ans	tous les ans	2023	2026	2031
<i>largue_6</i>	3135 ml	A1	tous les 5 ans	tous les 3 ans	2024	2029	
<i>largue_7</i>	2153 ml	A1	tous les 5 ans	tous les 3 ans	2025	2030	
<i>lucian_1</i>	674 ml	P2	exceptionnelle	tous les 10 ans			
<i>montdor_1</i>	439 ml	P2	exceptionnelle	tous les 10 ans			
<i>montdor_2</i>	223 ml	A2	tous les 5 ans	tous les ans	2030		
<i>para_1</i>	1148 ml	P2	exceptionnelle	tous les 10 ans			
<i>para_2</i>	44 ml	P2	exceptionnelle	tous les 10 ans			
<i>para_3</i>	76 ml	P2	exceptionnelle	tous les 10 ans			

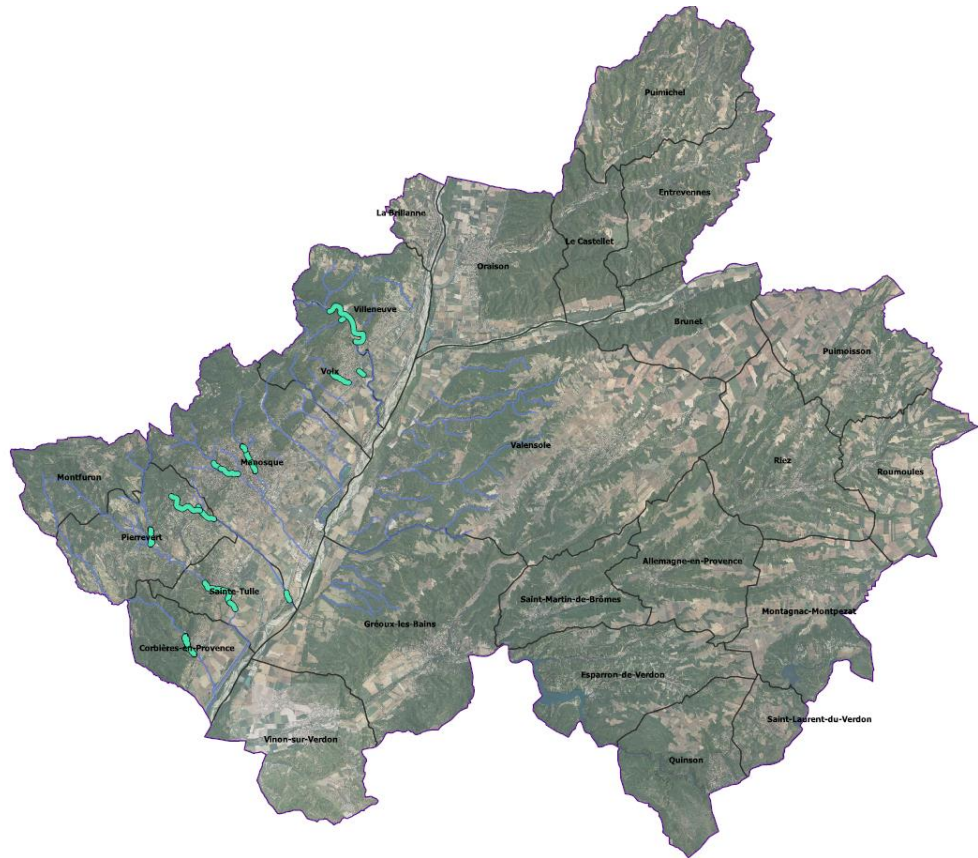
Nom du tronçon	Linéaire	Action	Fréquence prévisionnelle d'intervention	Fréquence de contrôle	Année de démarrage	2nd passage	3ieme passage
<i>parrins_1</i>	1884 ml	R1-A2	tous les 3 ans	tous les ans	2024	2027	2030
<i>Pinganaud_1</i>	1764 ml	P1	tous les 5 ans	tous les 3 ans			
<i>plantiers_1</i>	258 ml	A2	tous les 5 ans	tous les 3 ans	2024	2029	
<i>plantiers_2</i>	1948 ml	P2	exceptionnelle	tous les 10 ans			
<i>Rattes_1</i>	833 ml	A2	tous les 5 ans	tous les ans	2027	2032	
<i>Rattes_2</i>	82 ml	A2	tous les 5 ans	tous les ans	2027	2032	
<i>ravin_5h_1</i>	1330 ml	P2	exceptionnelle	tous les 10 ans			
<i>ravin_5h_2</i>	1143 ml	R2	tous les 5 ans	tous les 3 ans	2029		
<i>ravin_5h_3</i>	970 ml	R1-A2	tous les 3 ans	tous les ans	2026	2029	
<i>ravin_5h_4a</i>	611 ml	A1	tous les 10 ans	tous les 5 ans			
<i>ravin_5h_4b</i>	1454 ml	R1-A2	tous les 5 ans	tous les ans	2025	2032	
<i>ravin_5h_5</i>	573 ml	P2	exceptionnelle	tous les 10 ans			
<i>ravin_5h_6</i>	289 ml	A1	tous les 10 ans	tous les 5 ans			
<i>ravin_5h_7</i>	543 ml	P2	exceptionnelle	tous les 10 ans			
<i>ravin_st_jean_1</i>	266 ml	A2	tous les 5 ans	tous les ans	2024	2029	
<i>revest_1</i>	381 ml	A2	tous les 5 ans	tous les ans	2025		
<i>revest_2</i>	953 ml	P2	exceptionnelle	tous les 10 ans			
<i>RG Durance</i>	68772 ml	P2	exceptionnelle	tous les 10 ans			
<i>Ridau_1</i>	510 ml	A1	tous les 5 ans	tous les 3 ans	2028		
<i>Ridau_2</i>	855 ml	R2	tous les 5 ans	tous les 3 ans	2028		
<i>Ridau_3</i>	977 ml	R1-A2	tous les 3 ans	tous les ans	2024	2027	2030

Nom du tronçon	Linéaire	Action	Fréquence prévisionnelle d'intervention	Fréquence de contrôle	Année de démarrage	2nd passage	3ieme passage
<i>Ridau_4a</i>	2351 ml	A1	tous les 5 ans	tous les 5 ans	2025	2031	
<i>Ridau_4b</i>	2476 ml	A1	tous les 5 ans	tous les 5 ans	2026	2032	
<i>Ridau_4c</i>	383 ml	R1-A2	tous les 3 ans	tous les ans	2023	2027	2030
<i>Ridau_4d</i>	356 ml	P1	tous les 5 ans	tous les 3 ans			
<i>ridau_amont_est_1</i>	1197 ml	R1	tous les 5 ans	tous les 3 ans	2029		
<i>ridau_amont_est_2</i>	537 ml	R1-A2	tous les 3 ans	tous les ans	2029		
<i>st_saturnin_1</i>	167 ml	A2	tous les 5 ans	tous les ans	2026	2031	
<i>st_saturnin_2</i>	781 ml	A2	tous les 5 ans	tous les 3 ans	2026	2031	
<i>st_saturnin_3</i>	1721 ml	P2	exceptionnelle	tous les 10 ans			
<i>tours_1</i>	993 ml	P2	exceptionnelle	tous les 10 ans			
<i>tuilieres_amont_1</i>	1459 ml	R1-A2	tous les 5 ans	tous les 3 ans	2028		
<i>tuilieres_amont_2</i>	1089 ml	P2	exceptionnelle	tous les 10 ans			
<i>tuilieres_aval_1</i>	1519 ml	R1-A2	tous les 5 ans	tous les 3 ans	2028		
<i>tuilieres_aval_2</i>	2563 ml	P2	exceptionnelle	tous les 10 ans			
<i>Valveranne_1</i>	1126 ml	P2	exceptionnelle	tous les 10 ans			
<i>Valveranne_2a</i>	382 ml	P1	tous les 10 ans	tous les 3 ans			
<i>Valveranne_2b</i>	1285 ml	R2	tous les 5 ans	tous les 3 ans	2029		
<i>Valveranne_3</i>	2075 ml	R2	tous les 5 ans	tous les 3 ans	2026	2030	
<i>Valveranne_4</i>	1206 ml	A1	tous les 5 ans	tous les 5 ans	2027	2031	
<i>Valveranne_5</i>	2526 ml	P2	exceptionnelle	tous les 10 ans			
<i>valveranne_amont</i>	1230 ml	P2	exceptionnelle	tous les 10 ans			

### 1.3.2 DETAILS CARTOGRAPHIQUE

**2024**

Nom	lineaire	Action
Chaffere_3	814	A2
Chaffere_6	1786	R1-A2
Chaffere_7a	399	A2
Corbieres_2b	562	A1
Corbieres_3a	616	R1-A2
Couquieres_1c	228	A2
Couquieres_2a	336	R1-A2
Couquieres_2b	452	A2
Drouille_2a	426	A2
Drouille_2b	945	R1-A2
Fontamauri_2a	865	R1-A2
largue_6	3135	A1
parrins_1	1884	R1-A2
planiers_1	258	A2
ravin_st_jean_1	266	A2
Ridou_3	977	R1-A2
Ridou_4c	383	R1-A2



**2025**

Nom	lineaire	Action
achanal_1	281	A2
bauchamp_2a	920	R1-A2
Chaffere_7b	1989	A1
Corbieres_4	1607	A1
Couquieres_2c	207	R1-A2
Couquieres_3	999	R1-A2
Drouille_3a	437	R1-A2
Drouille_3b	1156	R1-A2
largue_7	2153	A1
ravin_Sh_4b	1454	R1-A2
revet_1	381	A2
Ridou_4a	2351	A1





2026

Nom	lineaire	Action
beauchamp_2b	373	R2
Chaffere_4	680	R2
Chaffere_5a	377	R1-A2
Chaffere_5b	1455	A1
Drouille_3c	748	A2
Drouille_6a	1856	A1
largue_3	398	A1
largue_5	442	A2
revin_sh_3	970	R1-A2
Ridou_4b	2476	A1
st_saturin_1	167	A2
st_saturin_2	781	A2
Valveranne_3	2075	R2



2027

Nom	lineaire	Action
Chaffere_5c	1354	A1
Chaffere_6	1786	R1-A2
Chaffere_7a	399	A2
Corbieres_3a	616	R1-A2
Corbieres_3b	484	R1-A2
Couqueres_1b	389	A1
Couqueres_1c	228	A2
Couqueres_2a	336	R1-A2
Couqueres_2b	452	A2
Drouille_2a	426	A2
Drouille_2b	945	R1-A2
Drouille_6b	456	R1-A2
Drouille_6c	441	R1
largue_2	2947	A1
parrins_1	1884	R1-A2
rattes_1	833	A2
rattes_2	82	A2
Ridou_3	977	R1-A2
Ridou_4c	383	R1-A2
Valveranne_4	1206	A1



2028

Nom	lineaire	Action
beauchamp_2a	920	R1-A2
Chaffere_3	814	A2
combes_2	1473	A2
Couquieres_2c	207	R1-A2
Couquieres_3	999	R1-A2
Drouille_3a	437	R1-A2
Drouille_3b	1156	R1-A2
Fontlaurri_1	1241	P1
Ridau_1	510	A1
Ridau_2	855	R2
tuilieres_amont_1	1459	R1-A2
tuilieres_aval_1	1519	R1-A2







## ANNEXES AU MEMOIRE EXPLICATIF :

*Le descriptif complet du programme de travaux est fourni aussi en annexe et concerne toutes les pièces numérotées « A », en complément aux pièces propres à la justification de l'intérêt général.*

<b>A.0.0_Memoire_PPRE - DLVAGGLO.pdf</b>	Mémoire de présentation du PPRE
<b>A.1.0_ANNEXE_fiches_actions_PPRE.pdf</b>	Mémoire technique des actions du PPRE
<b>A.2.0_ANNEXE_Diag FEDEP04.pdf</b>	Mémoire de diagnostic des milieux aquatiques réalisé par le fédération de pêche des Alpes de Haute Provence
<b>A.3.1_ANNEXE_Prédiagnostic écologique_NATURALIA.pdf</b>	Mémoire de diagnostic écologique des milieux réalisé par le Bureau d'étude NATURALIA
<b>A.3.2_ANNEXE_Atlas_NATURALIA.pdf</b>	Atlas cartographique du diagnostic écologique des milieux réalisé par le Bureau d'étude NATURALIA
<b>A.4.1_ANNEXE_Fiche PPRE_Corbières.pdf</b>	Fiche descriptive du programme de restauration et d'entretien des cours d'eau du bassin versant du Torrent de Corbières
<b>A.4.2_ANNEXE_Fiche PPRE_Chaffère.pdf</b>	Fiche descriptive du programme de restauration et d'entretien des cours d'eau du bassin versant du Torrent de Chaffère
<b>A.4.3_ANNEXE_Fiche PPRE_Ridau.pdf</b>	Fiche descriptive du programme de restauration et d'entretien des cours d'eau du bassin versant du Torrent du Ridau
<b>A.4.4_ANNEXE_Fiche PPRE_Drouille.pdf</b>	Fiche descriptive du programme de restauration et d'entretien des cours d'eau du bassin versant de Drouille
<b>A.4.5_ANNEXE_Fiche PPRE_Valveranne.pdf</b>	Fiche descriptive du programme de restauration et d'entretien des cours d'eau du bassin versant de Valveranne
<b>A.4.6_ANNEXE_Fiche PPRE_Fontamaurri.pdf</b>	Fiche descriptive du programme de restauration et d'entretien des cours d'eau du bassin versant du Torrent de Fontamaurri
<b>A.4.7_ANNEXE_Fiche PPRE_HORS BV TPCE.pdf</b>	Fiche descriptive du programme de restauration et d'entretien des cours d'eau de petits bassins versants (Hors Bassins versants principaux)
<b>A.5.0_ANNEXE_Diagnostic PPRE_Largue.pdf</b>	Mémoire de diagnostic du Bassin versant du Largue réalisé par le Bureau d'étude de la Société du Canal de Provence
<b>A.6.0_ANNEXE_Fiches interventions ponctuelles_PPRE.pdf</b>	Fiche descriptive du programme de restauration et d'entretien des cours d'eau en lien avec des interventions ponctuelles (tous BV confondus)

